VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mercredi, le 25 Août 1909.

Excellente Occasion pour Acquérir Propriété Améliorée et Rémunératrice Dans le Deuxième District.

No 3115 RUE DE SOTO
COTTAGE SIMPLE COMMODE.

Nos 3112-3114 rue De Soto,
COTTAGE DOUBLE RETIRE DE LA BANQUETTE ET ELEVE DE TERRE.

Nos 3108-3110 rue De Soto,
Elegant Cottage Double Elevé de Terre.

Maison à Deux Etages,
Rue Lopez, près de la rue St-Philippe, avec Terrains Extra Contigus.

Nos 3122-3124 RUE DE SOTO,
Charmant Cottage Double Elevé de Terre et Retiré de la Banquette.

HENRY REGGIO ET ALS vs RUTH SNAER ET ALS, MINEURS.

No 90,145—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Louis C. Spear, Encanteur, Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI, le 25 août 1909, à midi, il sera vendu à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 14 juillet 1909, lequel dit jugement a été signé en Cour ouverte le 20 juillet 1909, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les droits, voies, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ile, désigné par le No 436, borné par les rues Washington (maintenant De Soto), Lopez, Rendon et Esplanade et la Grande Route St. Jean, désigné par le No 6 sur un devis fait par Grandjean et Pilié, voyer, daté du 1er juin 1888 et annexé à un acte passé pardevant James Fahey, notaire public en cette ville le 21 janvier 1891, et mesurant trente-huit pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Washington (maintenant De Soto) sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes. Les améliorations comprennent un cottage simple, retiré de la banquette, avec grillage, ayant galerie sur le devant et sur le côté, chambres, citerne, hangar, lieux d'aisance, etc., connu par le No municipal 3115 rue De Soto.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ile No 435 borné par les rues St Jean (maintenant Roli), Deuxième (maintenant Rendon), Troisième (maintenant Lopez) et Washington (maintenant De Soto), ledit lot est désigné par le numéro trois sur un plan dressé par J. F. Braun, voyer, daté du 12 janvier 1895. Ledit lot mesurant trente et un pieds onze pouces de large sur la face à la rue Washington (maintenant De Soto) sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double retiré de trottoir, contenant galerie sur le devant et dans le fond, 4 chambres, citerne et lieux de chaque côté. Loué $12 par mois connu par les Nos municipaux 3106 et 3110 rue De Soto.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ile No 436, borné par les rues Washington (maintenant De Soto), Lopez, Rendon et Esplanade et la Grande Route St. Jean, désigné par le No 5 sur un devis fait par Grandjean et Pilié, voyer, daté du 1er juin 1888 et annexé à un acte passé pardevant James Fahey, notaire public en cette ville le 21 janvier 1891, et mesurant trente-huit pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Washington (maintenant De Soto) sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes. Les améliorations comprennent un cottage simple, retiré de la banquette, avec grillage, ayant galerie sur le devant et sur le côté, chambres, citerne, hangar, lieux d'aisance, etc., connu par le No municipal 3115 rue De Soto.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ile No 435 borné par les rues St Jean (maintenant Roli), Deuxième (maintenant Rendon), Troisième (maintenant Lopez) et Washington (maintenant De Soto), ledit lot est désigné par le numéro quatre sur le susdit plan fait par J. F. Braun, voyer, et mesurant trente-et un pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Washington (maintenant De Soto) sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double retiré de trottoir, contenant galerie sur le devant et dans le fond, 4 chambres, citerne et lieux de chaque côté. Loué $12 par mois connu par les Nos municipaux 3108 et 3110 rue De Soto.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ile No 436, borné par les rues Washington (maintenant De Soto), Lopez, Rendon et Esplanade et la Grande Route St. Jean, désigné par le No 4 sur un devis fait par Grandjean et Pilié, voyer, daté du 1er juin 1888 et annexé à un acte passé pardevant James Fahey, notaire public en cette ville le 21 janvier 1891, et mesurant trente-et un pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Washington (maintenant De Soto) sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes. Les améliorations comprennent un cottage double retiré de la banquette, avec galerie sur le devant et sur le côté, chambres, citerne, hangar, lieux d'aisance, etc., connu par le No municipal 3112 et 3114 rue De Soto.

6° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ile No 436, borné par les rues Washington (maintenant De Soto), Lopez, Rendon et Esplanade et la Grande Route St. Jean, désigné par le No 3 sur un devis fait par Grandjean et Pilié, voyer, daté du 1er juin 1888 et annexé à un acte passé pardevant James Fahey, notaire public en cette ville le 21 janvier 1891, et mesurant trente-et un pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Washington (maintenant De Soto) sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes. Les améliorations comprennent un cottage double retiré de la banquette, avec galerie sur le devant et sur le côté, chambres, citerne, hangar, lieux d'aisance, etc., connu par le No municipal 3108 et 3110 rue De Soto.

Les dits terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ile numéro quatorze (maintenant Filet No 413) borné par les rues Lopez, St Philippe, Dumaine et Salcedo désigné par le numéro sept et mesurant plus ou moins vingt neuf pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent pieds, ledit lot numéro sept formant le coin des rues Lopez et St Philippe.

Les améliorations comprenant une bâtisse à deux étages retirée du trottoir, conte neuf 2 chambres à chaque étage avec galerie sur le devant à l'étage supérieur.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et lot que la propriété ci-dessus quatrièmement décrite désigné par le numéro huit, mesurant plus ou moins vingt neuf pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles. Les propriétés ci-dessus quatrièmement et cinquièmement décrites, sont louées à un petit loyer de $6 par mois pour les deux.

6° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ile No 435 borné par les rues Washington (maintenant De Soto), Lopez, Rendon et St Jean (maintenant Roli), et désigné par le numéro six sur un devis dressé par Edgar Pilié, voyer, daté du 12 mai 1894, une copie duquel est annexé pour référence à l'acquisition du défunt Alfred Reggio passé pardevant J. F. Mesnier, notaire en cette ville, daté du 25 octobre 1894 lequel lot de terre mesurant d'après ledit devis, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Washington (maintenant De Soto) sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes. Les améliorations consistant en un cottage double retiré du trottoir, ayant une galerie sur le devant et dans le fond, 4 chambres, hangar dans le fond, citerne et lieux de chaque côté. Loué $12 par mois par côté connus par les numéros municipaux 3122 et 3124 rue De Soto.

Conditions — Un tiers ou plus comptant la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur avec toutes les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ile numéro quatorze (maintenant Filet No 413) borné par les rues Deuxième, Laurel, Troisième et Annonciation, désigné par le No six, d'après un plan dressé par Hugh Grant voyer de l'ancien ville de Lafayette, daté du 24 juin 1845, le dit lot mesurant trente pieds trois pouces et sept lignes de face à la rue Deuxième entre les rues Annonciation et Laurel, sur cent vingt six pieds un pouce et deux lignes en profondeur sur la côté contigu au lot No sept cent vingt six pieds un pouce et une ligne en profondeur sur la ligne contigue au lot No cinq; et trente pieds quatre pouces et deux lignes en largeur dans le fond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de "non aliénando" et toutes les autres clauses ordinaires et de sécurité, hypothéquées d'avocat en cas de procès, l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de l'état et de ville de 1909 et faire un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication en main devant pas recevoir les oyers des dites propriétés qu'après le passage de l'acte définitif.

L'acte de vente pardevant J. F. Mesnier, notaire, aux frais des acquéreurs.

L'encanteur devant être autorisé de signer les actes de vente et de recevoir le prix d'achat.

25 juil—26—août 1 8 15 22 25

ANNONCE JUDICIAIRE

Mercredi, le 25 Août 1909.

No 3309 rue Tchoupitoulas.

Succession de Antonio Sidell.

No 90,135—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—LOUIS C. SPEAR, Encanteur, Bureau 802 rue Perdido—Il sera vendu MERCREDI, le 25 août 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre signé le 23 juillet 1909 par l'Hon E K Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété décrite comme suit, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ile numéro 436 borné par les rues Tchoupitoulas, Chippewa, Toledano et l'ancienne Louisiana lequel dit lot de terre mesure soixante pieds six pouces et six lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de quatrevingt neuf pieds onze pouces et trois lignes égales et parallèles et contient de la moitié du lot No huit sur un plan dressé par Ben Buisson, voyer daté du 5 août 1827, étant la même propriété que ledit A. Sidell a acquise de Victor Lorgo par acte passé pardevant E. K. Skinner, notaire, enregistré au bureau des transferts livre 170, folio 116 et daté du 16 octobre 1897.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a, représentée par le billet de l'acquéreur, payable un an après la date, avec intérêt au taux de huit pour cent par an de la date jusqu'au paiement, avec le pacte de "non aliénando" et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer les taxes de 1909 et les frais de tous certificats. Acte de vente pardevant U. Marinoni Jr, notaire aux frais de l'acquéreur.

25 juil—25 août 1 8 15 22 25

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mary Stenson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 89,481—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) qu'elles peuvent avoir) pour lesquelles le compte présenté par la Textonia Bank & Trust Company, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Hall & Monroe, avocats.

23 juil—23 27—août 1

Succession de James T. Hayden.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 84,926—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont en peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John M. Parker, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Hall & Monroe, avocats.

23 juil—23 27—août 1

VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE

Mme Barbara Steurer

Veuve en premier mariage de James Doyle et en second mariage de Jean Baptiste Kefer

No 89 934—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JEUDI, 5 Août 1909, à Midi.

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

L'Elégant Cottage Double,
Nos 822--824 rue Deuxième.

En vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District rendu dans l'affaire ci dessous mentionnée, le 30 juin 1909, je vendrai à l'heure et l'endroit ci dessus nommés, ce qui suit:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ile numéro quatorze (maintenant Filet No 413) borné par les rues Lopez, St Philippe, Dumaine et Salcedo désigné par le numéro sept et mesurant plus ou moins vingt neuf pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent pieds, ledit lot numéro sept formant le coin des rues Lopez et St Philippe.

Les améliorations comprenant une bâtisse à deux étages retirée du trottoir, conte neuf 2 chambres à chaque étage avec galerie sur le devant à l'étage supérieur.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et lot que la propriété ci-dessus quatrièmement décrite désigné par le numéro huit, mesurant plus ou moins vingt neuf pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles. Les propriétés ci-dessus quatrièmement et cinquièmement décrites, sont louées à un petit loyer de $6 par mois pour les deux.

6° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ile No 435 borné par les rues Washington (maintenant De Soto), Lopez, Rendon et St Jean (maintenant Roli), et désigné par le numéro six sur un devis dressé par Edgar Pilié, voyer, daté du 12 mai 1894, une copie duquel est annexé pour référence à l'acquisition du défunt Alfred Reggio passé pardevant J. F. Mesnier, notaire en cette ville, daté du 25 octobre 1894 lequel lot de terre mesurant d'après ledit devis, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Washington (maintenant De Soto) sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes. Les améliorations consistant en un cottage double retiré du trottoir, ayant une galerie sur le devant et dans le fond, 4 chambres, hangar dans le fond, citerne et lieux de chaque côté. Loué $12 par mois par côté connus par les numéros municipaux 3122 et 3124 rue De Soto.

Conditions — Un tiers ou plus comptant la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de "non aliénando" et toutes les clauses ordinaires et de sécurité, hypothécaires d'avocat en cas de procès, les dites propriétés devant être assurées par l'acquéreur et la police d'assurance déclarant être transférée au porteur des billets, l'acquéreur devant payer en plus au dessus du prix de l'adjudication les taxes d'Etat et de ville de 1909 et faire un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication en main devant pas recevoir les oyers des dites propriétés qu'après le passage de l'acte définitif.

L'acte de vente pardevant J. F. Mesnier, notaire, aux frais des acquéreurs.

L'encanteur devant être autorisé de signer les actes de vente et de recevoir le prix d'achat.

25 juil—26—août 1 8 15 22 25

Jas A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur du Troisième District,
Cottage Simple 2029 Rue Lapeyrouse,
Près de Galvez.

Deux Terrains, Extra Grands, Rue Lapeyrouse,
Entre Johnson et Galvez. Cottage Contigu.

Cottages Simples, 1618 et 1620 Rue Galvez,
Près de Lapeyrouse, avec chemin pour voitures.

Cottage Double, 1625 et 1627 Rue Dorgenois,
Près de la rue Lapeyrouse.

Beau Terrain Contigu, Rue Dorgenois,
Entre les rues Lapeyrouse et Onzaga.

Ces Propriétés sont près du Marché, Eglises Ecoles, Privées et Publiques.

Les rues Lapeyrouse et Dorgenois sont pavées en asphalte, et le voiturage est des meilleurs.

Joseph Barokal et als vs les mineurs marché. No 88,712—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 10 août 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu le 1er jour de juillet 1909, et signé le 7me jour de juillet, par l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ile borné par les rues Johnson, Galvez, Lapeyrouse et Onzaga, mesurant plus ou moins trente-deux (32) pieds de face à la rue Lapeyrouse, la même largeur dans le fond sur cent quatorze pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant le cottage simple 2029 rue Lapeyrouse contenant cinq chambres, grande écurie, grand chemin pour voitures et cour.

2° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ile borné par les rues Onzaga, Lapeyrouse, Johnson et Galvez, désignés par les Nos 5 et 6, mesurant chacun trente-et-un (31) pieds de face à la rue Lapeyrouse sur cent vingt-cinq (125) pieds six (6) pouces et deux (2) lignes de profondeur.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ile borné par les rues Galvez, Lapeyrouse, Onzaga et Johnson, dans l'Ile No 1037, désigné par la lettre C, mesurant trente-et un (31) pieds onze (11) pouces cinq (5) lignes de face à la rue Galvez, cinquante-six (56) pieds six (6) pouces sur la ligne du fond, soixante-dix (70) pieds six (6") pouces sur la ligne du lot B et cent quinze (115) pieds huit (8) pouces trois (3) lignes de profondeur sur la ligne du lot D.

Les améliorations sont un cottage simple, deux chambres, cuisine et chemin pour voiture 1618 rue Galvez.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ile No 1037, borné par les rues Lapeyrouse, Onzaga, Galvez et Johnson, désigné par la lettre D mesurant trente-et un (31) pieds, onze (11) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Galvez cinquante six (56) pieds six (6) pouces sur la ligne du fond, cent quatre pieds huit pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du lot C et cent soixante deux (162) pieds six (6) pouces et cinq (5) lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté.

Les améliorations comprenant le cottage simple 1620 rue Galvez, contenant 3 chambres et chemin de voiture.

5° Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ile borné par les rues Dorgenois, Onzaga, Roseau ou et Lapeyrouse, désignés comme lots C et D, et mesurant en mesure américaine comme suit: le lot C commençant soixante-cinq (65) pieds onze (11) pouces six (6) lignes de la rue Onzaga et ayant trente-deux (32) pieds onze (11) pouces six (6) lignes à la rue Dorgenois sur soixante pieds de profondeur. Le lot D est contigu au lot C sur le côté vers la rue Lapeyrouse et mesurant trente-deux (32) pieds six (6) pouces à la rue Dorgenois sur une première profondeur sur la ligne de côté le dit numéro du lot C, de soixante (60) pieds, de là sur une ligne s'étendant vers la rue Lapeyrouse, parallèle à la rue Dorgenois vingt-sept (27) pieds de là sur une dernière ligne de profondeur de quarante-cinq (45) pieds un (1) pouce, de là cinq (5) pieds onze (11) pouces six (6) lignes de largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Lapeyrouse de cent cinq (105) pieds un (1) pouce.

Les améliorations sur le lot D comprenant le cottage double 1625-1627 rue Dorgenois contenant trois chambres de chaque côté.

Les lots C et D seront vendus séparément

Conditions—Comptant, l'acte de vente, aux frais de l'acquéreur pardevant B. J Daly, notaire. 10 0/0 de dépôt au moment de la vente. L'acquéreur devant payer les taxes de 1909 en plus et au dessus du prix de l'adjudication.

10 juil—10 11 18 25—août 1 8 10

Jas A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur du Troisième District,
Cottage Simple 2029 Rue Lapeyrouse,
Près de Galvez.

Deux Terrains, Extra Grands, Rue Lapeyrouse,
Entre Johnson et Galvez. Cottage Contigu.

Cottages Simples, 1618 et 1620 Rue Galvez,
Près de Lapeyrouse, avec chemin pour voitures.

Cottage Double, 1625 et 1627 Rue Dorgenois,
Près de la rue Lapeyrouse.

Beau Terrain Contigu, Rue Dorgenois,
Entre les rues Lapeyrouse et Onzaga.

Ces Propriétés sont près du Marché, Eglises Ecoles, Privées et Publiques.

Les rues Lapeyrouse et Dorgenois sont pavées en asphalte, et le voiturage est des meilleurs.

Joseph Barokal et als vs les mineurs marché. No 88,712—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 10 août 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu le 1er jour de juillet 1909, et signé le 7me jour de juillet, par l'Hon. W. B Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ile borné par les rues Johnson, Galvez, Lapeyrouse et Onzaga, mesurant plus ou moins trente-deux (32) pieds de face à la rue Lapeyrouse, la même largeur dans le fond sur cent quatorze pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant le cottage simple 2029 rue Lapeyrouse contenant cinq chambres, grande écurie, grand chemin pour voitures et cour.

2° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ile borné par les rues Onzaga, Lapeyrouse, Johnson et Galvez, désignés par les Nos 5 et 6, mesurant chacun trente-et-un (31) pieds de face à la rue Lapeyrouse sur cent vingt-cinq (125) pieds six (6) pouces et deux (2) lignes de profondeur.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ile borné par les rues Galvez, Lapeyrouse, Onzaga et Johnson, dans l'Ile No 1037, désigné par la lettre C, mesurant trente-et un (31) pieds onze (11) pouces cinq (5) lignes de face à la rue Galvez, cinquante-six (56) pieds six (6) pouces sur la ligne du fond, soixante-dix (70) pieds six (6") pouces sur la ligne du lot B et cent quinze (115) pieds huit (8) pouces trois (3) lignes de profondeur sur la ligne du lot D.

Les améliorations sont un cottage simple, deux chambres, cuisine et chemin pour voiture 1618 rue Galvez.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ile No 1037, borné par les rues Lapeyrouse, Onzaga, Galvez et Johnson, désigné par la lettre D mesurant trente-et un (31) pieds, onze (11) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Galvez cinquante six (56) pieds six (6) pouces sur la ligne du fond, cent quatre pieds huit pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du lot C et cent soixante deux (162) pieds six (6) pouces et cinq (5) lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté.

Les améliorations comprenant le cottage simple 1620 rue Galvez, contenant 3 chambres et chemin de voiture.

5° Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ile borné par les rues Dorgenois, Onzaga, Roseau ou et Lapeyrouse, désignés comme lots C et D, et mesurant en mesure américaine comme suit: le lot C commençant soixante-cinq (65) pieds onze (11) pouces six (6) lignes de la rue Onzaga et ayant trente-deux (32) pieds onze (11) pouces six (6) lignes à la rue Dorgenois sur soixante pieds de profondeur. Le lot D est contigu au lot C sur le côté vers la rue Lapeyrouse et mesurant trente-deux (32) pieds six (6) pouces à la rue Dorgenois sur une première profondeur sur la ligne de côté le dit numéro du lot C, de soixante (60) pieds, de là sur une ligne s'étendant vers la rue Lapeyrouse, parallèle à la rue Dorgenois vingt-sept (27) pieds de là sur une dernière ligne de profondeur de quarante-cinq (45) pieds un (1) pouce, de là cinq (5) pieds onze (11) pouces six (6) lignes de largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Lapeyrouse de cent cinq (105) pieds un (1) pouce.

Les améliorations sur le lot D comprenant le cottage double 1625-1627 rue Dorgenois contenant trois chambres de chaque côté.

Les lots C et D seront vendus séparément

Conditions—Comptant, l'acte de vente, aux frais de l'acquéreur pardevant B. J Daly, notaire. 10 0/0 de dépôt au moment de la vente. L'acquéreur devant payer les taxes de 1909 en plus et au dessus du prix de l'adjudication.

10 juil—10 11 18 25—août 1 8 10

VENTES A L'ENCAN

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Vincent Radovich.

JEUDI, LE 12 AOUT 1909, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne,

Un Cottage Double Astreyant et Substantiel, Nos 1823 et 1825 rue Champs-Elysées, sur un Grand Terrain.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Division B Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je ferai au vente à l'enchère public que la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ile borné par les rues Johnson, Galvez, Lapeyrouse et Onzaga, mesurant plus ou moins trente-deux (32) pieds de face à la rue Lapeyrouse, la même largeur dans le fond sur cent quatorze pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant le cottage simple 2029 rue Lapeyrouse contenant cinq chambres, grande écurie, grand chemin pour voitures et cour.

2° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ile borné par les rues Johnson, Galvez, Lapeyrouse et Onzaga, désignés par les Nos 5 et 6, mesurant chacun trente-et-un (31) pieds de face à la rue Lapeyrouse sur cent vingt-cinq (125) pieds six (6) pouces et deux (2) lignes de profondeur.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ile borné par les rues Galvez, Lapeyrouse, Onzaga et Johnson, dans l'Ile No 1037, désigné par la lettre C, mesurant trente-et un (31) pieds onze (11) pouces cinq (5) lignes de face à la rue Galvez, cinquante-six (56) pieds six (6) pouces sur la ligne du fond, soixante-dix (70) pieds six (6") pouces sur la ligne du lot B et cent quinze (115) pieds huit (8) pouces trois (3) lignes de profondeur sur la ligne du lot D.

Les améliorations sont un cottage simple, deux chambres, cuisine et chemin pour voiture 1618 rue Galvez.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ile No 1037, borné par les rues Lapeyrouse, Onzaga, Galvez et Johnson, désigné par la lettre D mesurant trente-et un (31) pieds, onze (11) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Galvez cinquante six (56) pieds six (6) pouces sur la ligne du fond, cent quatre pieds huit pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du lot C et cent soixante deux (162) pieds six (6) pouces et cinq (5) lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté.

Les améliorations comprenant le cottage simple 1620 rue Galvez, contenant 3 chambres et chemin de voiture.

5° Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ile borné par les rues Dorgenois, Onzaga, Roseau ou et Lapeyrouse, désignés comme lots C et D, et mesurant en mesure américaine comme suit: le lot C commençant soixante-cinq (65) pieds onze (11) pouces six (6) lignes de la rue Onzaga et ayant trente-deux (32) pieds onze (11) pouces six (6) lignes à la rue Dorgenois sur soixante pieds de profondeur. Le lot D est contigu au lot C sur le côté vers la rue Lapeyrouse et mesurant trente-deux (32) pieds six (6) pouces à la rue Dorgenois sur une première profondeur sur la ligne de côté le dit numéro du lot C, de soixante (60) pieds, de là sur une ligne s'étendant vers la rue Lapeyrouse, parallèle à la rue Dorgenois vingt-sept (27) pieds de là sur une dernière ligne de profondeur de quarante-cinq (45) pieds un (1) pouce, de là cinq (5) pieds onze (11) pouces six (6) lignes de largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Lapeyrouse de cent cinq (105) pieds un (1) pouce.

Les améliorations sur le lot D comprenant le cottage double 1625-1627 rue Dorgenois contenant trois chambres de chaque côté.

Les lots C et D seront vendus séparément

Conditions—Comptant, l'acte de vente, aux frais de l'acquéreur pardevant B. J Daly, notaire. 10 0/0 de dépôt au moment de la vente. L'acquéreur devant payer les taxes de 1909 en plus et au dessus du prix de l'adjudication.

10 juil—10 11 18 25—août 1 8 10

I. B. Rennyson.

Sans limite ou réserve.

Succession de Mme Agatha Larden veuve de George Stiefel.

No 89,583 Cour Civile de District.

A l'encan, JEUDI le 26 août 1909 à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi.

Un cottage simple, 2629 rue Hôpital entre les rues Dorgenois et Broad, l'Ile rue Quantier, comprenant 4 chambres, chemin de voiture, etc.

Conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, daté et signé du 23 juillet 1909, je vendrai à l'enchère publique au plus haut enchérisseur, la propriété décrite comme suit pour régler la succession de Mme Agatha Larden, veuve de George Stiefel. No 89 583. Division E. U. C. D.

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ile No 883, borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Roman et Friers. Ledit lot est désigné par la lettre C, sur un devis dressé par C Ursino Lewis, dépuis voyer de ville, daté du 14 décembre 1900, annexé à un acte pardevant Mobt Legier, notaire, le 19 décembre 1900, et mesurant quarante un pieds deux pouces de face à la rue Champs Elysées sur cent cinquante cinq pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Une tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, payable en un an ou deux ans après la date, avec 8 0/0 par an d'intérêt payable annuellement et toutes clauses de sécurité ordinaires, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909 et les frais de l'acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

E. Randolph Gurley,
Encanteur.

Richardson & Seidl, avocats.

11 juil—11 18 25—août 1 8 15

L. B. Rennyson.

Sans limite ou réserve.

Succession de Mme Agatha Larden veuve de George Stiefel.

No 89,583 Cour Civile de District.

A l'encan, JEUDI le 26 août 1909 à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi.

Un cottage simple, 2629 rue Hôpital entre les rues Dorgenois et Broad, l'Ile rue Quantier, comprenant 4 chambres, chemin de voiture, etc.

Conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, daté et signé du 23 juillet 1909, je vendrai à l'enchère publique au plus haut enchérisseur, la propriété décrite com